

La votation sur l'extension des autoroutes a envoyé un signal clair: la population veut une transition rapide et conséquente dans la politique des transports. Malgré cela, le Conseil fédéral et certains élus cantonaux continuent de promouvoir des projets autoroutiers dépassés et démesurés.

Parallèlement, le programme d'austérité de la Confédération menace de freiner le développement d'importants projets ferroviaires et de réduire les prestations du trafic régional de voyageurs. La situation actuelle risque de s'aggraver, entravant la mise en œuvre de solutions réalistes, nécessaires, moins coûteuses et bien connues.

Cette politique met en danger les objectifs climatiques de la Suisse et l'accès de toutes et tous à la mobilité durable.

L'Assemblée des délégué-e-s de l'ATE exige une redéfinition conséquente des priorités dans la politique des transports. La répartition modale doit être repensée en faveur des transports publics et de la mobilité active.

L'ATE demande de:

- Renoncer au gaspillage de ressources qu'exigerait une nouvelle extension des autoroutes. Il s'agit de prioriser les ressources financières et humaines de l'administration fédérale, les mandats d'ingénieur-e-s en transport et dans le secteur du génie civil sur les investissements pour l'extension du réseau de trains et de trams, la mise en œuvre rapide de la loi sur les voies cyclables et l'amélioration de la mobilité piétonne.
- Augmenter la part financière de la Confédération dédiée aux projets d'agglomération ciblant les transports publics et les mobilités actives. Les cantons doivent planifier et mettre en œuvre ces projets plus rapidement.
- Introduire une taxe CO₂ sur les billets d'avion, visant à compenser l'absence de taxation du carburant fossile pour l'aviation. Cette taxe doit permettre de contribuer au financement des transports publics, notamment du fonds d'infrastructure ferroviaire, et afin de proposer des alternatives moins onéreuses pour le trafic ferroviaire international (de jour comme de nuit).
- Le fonds d'infrastructure ferroviaire doit être doté de moyens supplémentaires importants pour l'aménagement et l'entretien du réseau ferroviaire.

Les délégué-e-s de l'ATE estiment qu'il est urgent d'agir et attendent maintenant de la Confédération et des cantons qu'ils procèdent de manière conséquente.

Neuchâtel, le 21 juin 2025